

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00610
Numéro SIREN : 490 929 882
Nom ou dénomination : ABS

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 1120

SARL A.B.S

Capital : 8 000 euros

Siège social : 119 Rue de Couasnon

45 160 OLIVET

490 929 882 R.C.S ORLEANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SARL A.B.S EN SAS**

FITECO

2 rue Henri Poincaré

28000 Chartres

Tél : 02.37.25.15.15

Mail : chartres@fiteco.com

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par accord des associés en date du 20 Décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou tiers et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par la même décision des associés de la SARL A.B.S et en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-dessous nos deux rapports.

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.B.S EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a aussi consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation comptable au 30 Juin 2023 et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, soit 8 000 euros.

Aucun avantage particulier ne nous a été stipulé.

II – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.B.S EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires H.T pour l'exercice clos au 30/06/2023 est de 139 983 euros contre un chiffre d'affaires H.T de 75 302 euros pour l'exercice clos au 30/06/2022.
- Le résultat exceptionnel pour l'exercice clos au 30/06/2023 est de -239 euros, contre -21 206 euros pour l'exercice clos au 30/06/2022. Il est constitué de pénalités et d'autres charges exceptionnelles.
- Le résultat net des comptes annuels au 30 juin 2023 est de 33 603 euros, contre -14 776 euros pour l'exercice clos au 30/06/2022 cette hausse est liée à hausse du CA.
- Les capitaux propres de la société représentent 37 617 euros au juin 2023, soit plus que le capital social s'élevant à 8 000 euros ;
- Le fonds de roulement est positif à 35 833 euros au 30 juin 2023, contre 10 103 € au 30 juin 2022. L'amélioration de + 25 730 euros s'explique par la capacité d'autofinancement de 35 130 euros qui est constituée principalement du bénéfice de 33 603 euros ;
- Le besoin en fonds de roulement est de 34 462 euros, contre 8 374 euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 26 087 euros. Les principaux postes justifiant cette variation sont les clients qui passent de 16 045 euros à 39 956 euros soit une hausse de 23 911 euros et les dettes sociales et fiscales qui augmentent de 896 euros passant ainsi de 7 405 euros à 8 301 euros ;
- La trésorerie nette est excédentaire pour 1 371 euros au 30 juin 2023 et est constituée de disponibilités bancaires pour 1 719 euros (elle est en baisse de 1 488 euros par rapport à l'exercice clos le 30/06/2022) et de découvert pour 348 euros.

- Sur l'exercice en cours il est à noter principalement une hausse de l'activité de l'ordre de 86 %.

Fait à Chartres, le 27 décembre 2023

FITECO
Commissaire aux comptes



Aymen BOUSLAHI
Associé